

Exposition: « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles »

Grande Cause Nationale 2010



En France, 1 femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint. En Haute Normandie, 93000 femmes et jeunes filles sont concernées. Dans l'Eure, 30 000 femmes et jeunes filles sont concernées

La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée "Grande Cause Nationale 2010". Dans ce cadre le Département (Direction Liens Sociaux) et l'État (Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les hommes et les femmes - Direction Départementale de la Cohésion Sociale-) se sont associés, en mobilisant des partenaires institutionnels et associatifs, pour monter un programme de sensibilisation des préadolescent-e-s, des adolescent-e-s et des jeunes adultes aux différentes formes de violences exercées contre les femmes. Des débats seront organisés dans les établissements scolaires, les associations volontaires et les Missions Locales à partir d'une exposition itinérante réalisée par le groupe projet. Ces débats seront animés par des professionnel-le-s de l'Éducation Nationale, du Conseil général et des organismes de formation mobilisés. À l'issue de ces débats et en s'appuyant sur les panneaux de l'exposition, une bandedessinée sera construite par les jeunes.



L'exposition "Lutte contre les violences faites aux femmes":

Les objectifs de cette exposition sont de:

- Définir une communication adaptée à tous les publics,
- Engager un dialogue et susciter des échanges,
- Mobiliser la population.

Le livret :

Apporte l'ensemble des éléments concernant cette exposition, ainsi que les documents pour animer les débats.



SOMMAIRE

- **Introduction :**

- Présentation de la thématique. p 4

- **Animation & Débat :**

- Fiche "Animation/Débat de l'exposition. p 5

- Fiche contenu pour intervention des binômes. p 8

- **Questionnaire de satisfaction**

- Fiche d'évaluation anonyme p 19

- **Pocket Memo**

- les contacts à retenir p 20

- **Comment réserver l'exposition ? :**

- Réservation p 21

- les ressources pédagogiques associées à l'exposition p 23

INTRODUCTION : Présentation de la thématique

La question des violences faites aux femmes a été labellisée en 2010 " Grande Cause Nationale". C'est dans ce contexte qu'un groupe de partenaires s'est constitué dans l'Eure animé par le Département de l'Eure et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'Egalité (DDCS – Préfecture de l'Eure).

L'objectif est de sensibiliser tous les publics, notamment les jeunes à la "lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles" en s'aidant de cette exposition.

Constituée de 12 panneaux thématiques, utilisables comme supports de dialogue et d'information, elle facilite les échanges sur la question des violences sexistes et ses différents aspects.

Mise en place au sein de plusieurs établissements scolaires et organismes de l'Eure (Collèges, Lycées, Centres de formation, centres hospitaliers, Missions locales, associations, syndicats, unités de police et gendarmerie...), elle intéresse par la richesse de l'information et suscite alors l'échange d'idées entre les participants.

Animation / Débat de l'exposition

"Lutte contre les violences faites femmes"

Cette exposition comprend 12 panneaux servant de support aux animations. Les débats qui s'en suivent, ont pour vocation de sensibiliser le public aux différentes formes de violences exercées contre les femmes et à la nécessité de lutter contre leur expression.

Cette exposition présente 7 thèmes qui illustrent les violences faites aux femmes :

- "Si amour = violence, c'est pas de l'amour"
- "On touche pas à mon corps si je ne suis pas d'accord !"
- "Me marier ? Seulement quand je le voudrai !"
- "Au nom de la tradition... des violences sans nom"
- "Ni potiche, ni boniche"
- "Une violence qui n'est pas virtuelle"
- "Aimer et se respecter"

Les deux premiers panneaux rappellent le contexte de l'exposition : La grande cause nationale 2010, les chiffres nationaux et la mobilisation du Conseil départemental et de la Préfecture de l'Eure.

Matériel requis :

- ☞ Des supports pour installer les 12 panneaux
- Et/ou ☞ Un rétro projecteur pour la lecture du contenu des panneaux, à partir d'une clef USB contenant la version numérique de l'expo
- ☞ Un ordinateur pour la projection de clips contenus sur un DVD
- ☞ Un tableau blanc (éventuellement)

Objectifs généraux des débats :

- ☞ Sensibiliser le public aux différentes formes de violences exercées contre les femmes.
- ☞ Faire émerger les représentations entre les hommes et les femmes.
- ☞ Faire émerger la question des limites dans ces relations (que peut-on accepter, que peut-on imposer, que dit la loi ?).
- ☞ Identifier des situations génératrices de violences.
- ☞ Confronter les différents points de vue et faire prendre conscience de celui des victimes.

↳ Le cas échéant, orienter les victimes : les débats de ce type peuvent engendrer des "révélations" chez les participants "*cela m'est arrivé... ou voilà ce qui m'est arrivé/m'arrive, ou encore, cela est arrivé à une copine, à un copain*", préférant dans un premier temps effectuer ce type de révélation en désignant quelqu'un d'autre plutôt que soi-même). Il conviendra alors d'orienter la victime (ou supposée l'être) vers les professionnels tels qu'indiqués dans le document: "mémo pocket".

L'enjeu est de faire émerger la distinction entre un comportement acceptable et des agissements répréhensibles.

L'animation :

L'animation des débats se fait de manière à permettre l'expression de tous. Il importe donc de signifier dès le début que les animateurs ne sont pas là pour juger ce qui est dit, ni pour condamner des comportements. Par ailleurs, ce qui est échangé dans ce temps de débat ne pourra pas être répété à l'extérieur du groupe, ni par l'animateur, ni par les participants, sauf accord de l'intéressé.

Le débat :

L'utilisation des panneaux se comprend comme un support au débat. Il se justifie pour déclencher la parole, autant chez le public que chez les professionnels.

Il est fortement conseillé de s'appuyer sur les rubriques "vrai/faux" (en jaune) pour susciter la prise de parole.

Pour débattre, il est recommandé (si possible) que les participants soient installés en cercle de façon à ce que chacun voie et entende celui qui s'exprime.

La durée des débats est fixée à l'avance. Les participants sont informés préalablement de la durée des discussions. Chaque temps d'échange est conclu de façon formelle par l'animateur.

Choix des panneaux :

Au cours de la visite de l'exposition, les animateurs ne sont pas contraints de présenter tous les panneaux. Ils ont la possibilité de privilégier un ou des thèmes abordés selon la pertinence qu'ils lui accordent, en fonction du thème pour un public donné.

Le choix des panneaux se fait donc avec une certaine latitude, chaque équipe d'animation peut déterminer les thèmes les plus adaptés aux réalités locales et à l'âge des participants.

Clôture du débat :

➤ Un "mémo Pocket" sera remis aux participants à l'issue des débats qu'ils pourront conserver. Ce mémo contient le nom et les coordonnées de la personne ressource qui pourra être contactée après le débat.

➤ Une fiche d'évaluation sera renseignée par les participants et remise à l'animateur avant de quitter la salle.

Ces fiches seront retournées à :

Hôtel du Département

Délégation sociale

14, Boulevard Georges Chauvin

CS 72101

27021 EVREUX

Elles permettront l'évaluation quantitative et qualitative de cette action de prévention à laquelle vous participez activement.

FICHE « CONTENU pour l'animation par les binômes »

Les éléments suivants permettent d'enrichir sa connaissance sur des thèmes de l'exposition et donc d'apporter des éléments complémentaires lors du débat.

Les rubriques « vrai/faux » vous seront très utiles pour lancer des polémiques/débat avec le public.

Chacun des 7 thèmes indexés ci-dessous correspond aux 7 panneaux de l'exposition.

1. Les violences faites aux femmes

Cf. panneaux pour informations généralistes

2. "Si amour = violence, c'est pas de l'amour"

DEFINITIONS

La violence psychologique est un abus de pouvoir et de contrôle et peut avoir différentes conséquences sur la personne:

↳ Le rejet: ignorer sa présence ou sa valeur, lui faire comprendre qu'elle est inutile ou inférieure; dévaloriser ses idées et ses sentiments

↳ Dévalorisation de son estime: l'insulter, la ridiculiser, l'humilier, lui adresser des injures, l'infantiliser

↳ Terreur: lui inspirer un sentiment de peur extrême en la menaçant par exemple; la contraindre à poser un acte par l'intimidation

↳ L'isolement: Limiter son espace vital en lui interdisant l'accès à une ou plusieurs pièces de la maison; réduire ses contacts en l'empêchant par exemple de sortir du domicile, de téléphoner etc.

La violence physique correspond à tout geste volontaire destiné à faire mal. Elle peut avoir lieu dans n'importe quelles circonstances, quels que soient le lieu, le moment

Qui est concerné-e-?

Toute personne peut être victime de violence psychologique : homme, femme, adulte, enfant, personne âgée, ou portant un handicap, une différence... etc.

Toute personne peut être concernée par les violences au sein du couple

Que dit la loi ?

Toute forme de violences, y compris les violences psychologiques, sont punissables comme le prévoit le Code pénal.

Toute violence au sein couple du couple est punissable par la loi et est considérée comme circonstance aggravante. En fonction de la gravité des violences, la sanction commence avec une peine de prison ferme. (Minimum 3 ans de prison et 45 000 Euros)

Que faire ? Qui prévenir ? et si on en parlait ?

On peut en parler au sein de l'établissement scolaire, à l'assistant-e social-e, l'infirmier-ère, le CPE, un-e professeur-e, au psychologue du travail, aux travailleurs sociaux du Département, aux unités de police ou de gendarmerie, aux associations, au médecin, au maire de sa ville ou à toute autre personne de confiance.

Appel possible au 39-19 (numéro national anonyme et gratuit Violences conjugales), au 17 (urgence Police Secours), au 119 (plateforme d'écoute « Allô Enfance Maltraitée » pour les mineurs). Ces numéros sont en service 24h/24

Ces appels sont gratuits, anonymes et peuvent être composés d'un téléphone fixe, portable, ou d'une cabine téléphonique.

La personne victime de violences peut se rendre au commissariat de Police ou à la gendarmerie, à l'hôpital, ou interpellé toute personne susceptible de l'aider.

Elle peut également appeler le 3919, numéro gratuit,

INFO ou INTOX ?

"Elle l'a mérité

"Je l'ai mérité

"Oh c'est juste une claque

"C'était pour rigoler

"Oui mais je l'aime

"C'était juste sous le coup de la colère

"C'était pas très fort

"Elle a pas eu mal

"Oui mais il m'aime

"Jle kiff trop

Cf. livret "Les jeunes Eurois dessinent contre les violences faites aux femmes et aux filles" p. 17

3. On ne touche pas à mon corps si je ne suis pas d'accord

DEFINITIONS

Le viol

- C'est un acte sexuel qu'on t'impose par violence, surprise, menace, contrainte physique ou psychologique. C'est une agression sexuelle impliquant spécifiquement une pénétration sexuelle, vaginale, anale ou orale. (Pénétration par le sexe, par la main ou par un objet quel qu'il soit.)
- C'est aussi un sujet tabou, on n'ose pas en parler. 86 % des situations de viols sont des viols perpétrés par quelqu'un que la victime connaît

L'agression sexuelle

Agressions sexuelles autres que le viol : Attouchements, Exhibitionnisme sexuel, Harcèlement sexuel, Tentative de viol, Faire regarder des sites, des vidéos ou des livres à caractère pornographique.

☞ Cela concerne autant les garçons que les filles !

Une tournante

Une tournante est un viol ! : C'est quand une fille est prise pour cible et attirée contre son gré dans une cage d'escalier ou une cave pour y subir des violences et des agressions d'ordre sexuel par plusieurs agresseurs

☞ Non, une tournante n'est pas un jeu ! C'est un viol en réunion

L'inceste

Les viols et les agressions sexuelles sont « incestueux » lorsqu'ils sont commis au sein de ta famille par un adulte qui est le père, grand-père, beau-père, frère, mère, grand-mère, belle-mère ou sœur ou par toute autre personne, y compris un-e concubin-e, un membre de la famille ayant une autorité de droit ou de fait sur la victime.

INFO ou INTOX ?

« Elles n'attendent que ça, elles disent non, mais ça veut dire oui, elles aiment ça ! »

INFLUENCE DES PRATIQUES MULTIMEDIAS

Attention aux sites de "chat" sur internet, aux vidéos, et aux jeux (G.T.A...)
Attention à l'influence des copains, des "amis" et des collègues
On se laisse vite entraîner ! Et on ne s'en rend pas compte !

QUE DIT LOI ?

Viols- Hors couple : Le viol est puni de 15 ans de prison. Cela peut passer à 20 ans de prison lorsque l'auteur utilise une arme, ou lorsque la victime est vulnérable.

Viols - Au sein du couple : Le viol est puni de vingt ans de réclusion criminelle lorsqu'il est commis par le (ou l'ex) conjoint ou concubin ou partenaire (PACS) de la victime.

Viols en réunion ou Tournantes : Le viol commis par plusieurs personnes (auteur ou complice) est un viol aggravé puni de 20 ans de prison.

Violences sexuelles - La sexualité contrainte : Le viol est un crime puni de 15 ans de prison. Les agressions sexuelles autres que le viol sont des délits sanctionnés de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Ces peines peuvent être plus élevées en fonction des circonstances.

Pornographie : Le fait de soumettre un mineur à la vision d'un film à caractère pornographique est un délit puni jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Cette peine est portée à 7 ans et 10 000 € lorsque le mineur a moins de 15 ans.

Question possible: "*Vous avez des doutes pour une personne de votre entourage ... victime ?*"

Les victimes qui ont subi des violences ont souvent été aidées grâce aux témoignages d'autres victimes elles aussi. Ces témoignages ont été recueillis la plupart du temps par des associations d'aide aux victimes.

Chacun peut être l'un des maillons de cette chaîne d'entraide en apportant son témoignage.

"Dans votre couple, sur votre lieu de travail, dans votre famille, chez vos voisins de palier, dans la rue, dans votre cage d'escalier... Vous le savez et vous aimeriez que cela cesse."

Cf. livret "*Les jeunes Eurois dessinent contre les violences faites aux femmes et aux filles*" p. 17

4. Me marier ? Seulement quand je le voudrai !

DEFINITIONS

Le mariage forcé, c'est un mariage avec une personne qui s'est imposée ou a été imposée sans tenir compte de l'avis de la personne et de ses désirs

INFO ou INTOX ?

Religion ?

Tradition ?

Habitudes ?

« *Le mariage, c'était pas une fête, je peux dire qu'on m'a fait ma fête* »

« *Pour avoir la preuve que mes parents m'aiment, il faut que je parte comme ça on verra s'ils préfèrent leur fille ou leur honneur* »

Qui est concerné ?

👉 Les garçons, aussi !

👉 Cela n'existe que chez les autres !

Que dit la loi ?

La loi n'autorise pas le mariage avant 18 ans révolus. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux (déclaration des droits de l'Homme)

Pour les étrangers ayant une double nationalité (dont la nationalité française), le mariage célébré à l'étranger selon la loi locale demande des démarches auprès des autorités locales mais aussi auprès du Consulat de France. En effet, les documents à fournir et les formalités à effectuer sont exactement les mêmes que ceux demandés pour célébrer le mariage dans une mairie française.

Le ou les époux mariés de force peuvent demander la nullité du mariage pendant 5 ans
Les rapports sexuels non consentis, c'est-à-dire des viols, y compris au sein du couple marié, sont des crimes punis par la loi.

Quoi faire ? qui prévenir ? et si on en parlait ?

Le mariage forcé n'est pas une fatalité, "*n'hésitez pas à en parler !*"

- Confier ses inquiétudes le plus tôt possible

↳ Dans l'établissement scolaire: L'assistant-e social-e, infirmier-ère, médecin, conseiller d'éducation, professeur-e s, ami(e)s.

↳ Au service social départemental (Unité Territoriale d'Action Sociale)

↳ Au centre de planification, mission locale, point d'accès aux droits/maison de la justice et du droit, antenne jeunes, centre social...

↳ Au CCAS de votre commune

↳ Après des services de police ou de gendarmerie ;

↳ Dans les consulats français

- Ecrire au- à la procureur-e de la République

5. Au nom de la tradition...des violences sans nom

DEFINITIONS

L'excision

C'est l'ablation d'une partie plus ou moins importante du clitoris et des petites lèvres (partie du sexe féminin), avec pour conséquence d'empêcher d'avoir du plaisir.

L'infibulation

Après avoir pratiqué l'excision, on rapproche les parties coupées et on les recoud. A la place il y a une cicatrice et un petit orifice.

👉 Les conséquences :

Les rapports sexuels avec pénétration sont douloureux.

Les excisions peuvent aussi être très graves et parfois mortelles : douleur très intense, saignement, hémorragies, risques d'infections, complications lors des accouchements, problèmes d'incontinence (impossibilité de contrôler les selles et les urines), troubles psychologiques liés au traumatisme de la mutilation, dépression voire problèmes psychiatriques.

QUI EST CONCERNE ?

Les filles et les femmes, à tout âge: de la naissance jusqu'après la naissance du premier enfant. Mais plus généralement, elles sont pratiquées entre 4 et 12 ans.

En France : les familles originaires du Mali, du Sénégal, de Côte d'Ivoire et de Mauritanie sont les plus nombreuses à maintenir ces traditions.

Le département de l'Eure se situe parmi les 6 départements français les plus touchés par ces violences.

Il existerait environ 53 000 femmes/filles mutilées ou menacées de l'être sur le territoire français.

INFO/INTOX

La coutume

« Cela s'est toujours fait, ma mère, ma grand-mère l'ont fait, donc mes filles seront excisées »

Les raisons religieuses

« C'est la religion qui dit qu'il faut le faire ! »

Les familles croient que cela est prescrit par leur religion alors qu'il n'en est rien. En réalité, les livres religieux ne parlent pas de cette pratique.

Les raisons sociologiques

« C'est pour l'honneur de mon père et de ma famille ! »

Il faut préserver des valeurs : « l'honneur de la famille », « l'honneur du mari » en particulier pour que les filles arrivent vierges au mariage et que les épouses restent « fidèles ».

Pour les mères, la fille excisée restera « sage », c'est-à-dire qu'elle pourra trouver à se marier et devra avoir des enfants pour être reconnue par sa communauté. En général, ce sont les femmes qui perpétuent ces pratiques, mais ce sont les hommes qui rémunèrent les exciseuses et ainsi exercent un contrôle sur la sexualité féminine.

QUE DIT LA LOI ?

Mutiler le corps de son enfant ou de son conjoint est interdit par la loi. Cette violence peut être punie jusqu'à 20 ans de prison.

Selon la justice française, l'excision et l'infibulation sont des mutilations sexuelles qui peuvent être considérées comme des crimes qui relèvent de la Cour d'Assises. La loi française s'applique également lorsque la mutilation est commise à l'étranger si la victime est française ou si elle est étrangère et qu'elle réside habituellement en France.

👉 Une action en justice peut être engagée 20 ans après l'âge de la majorité de la victime, c'est-à-dire jusqu'à ses 38 ans.

QUOI FAIRE, QUI PREVENIR ? SI ON EN PARLAIT ?

Au collège, au lycée, dans une association, la personne peut prévenir une personne adulte en qui elle a confiance et qui pourra l'aider (infirmier-e, assistant-e social-e, médecin, professeur-e...)

Le secret professionnel ne peut être invoqué lorsqu'une fillette ou une jeune fille est menacée de mutilation en France ou à l'étranger ou de mariage forcé. Toute personne qui a connaissance d'un tel risque a l'obligation de le signaler au Procureur de la République ou aux services sociaux.

On peut aussi :

- appeler le 119 (Allo enfance en danger)
- se présenter au commissariat de police
- se présenter à l'hôpital

Certains chirurgiens spécialisés peuvent pratiquer une réparation chirurgicale dans un cadre hospitalier (acte gratuit remboursé par la Sécurité Sociale)

6. Ni potiche, ni boniche

DEFINITIONS

Les violences culturelles et familiales sont des pratiques qui portent atteinte à l'intégrité physique, morale et psychologique, et qui sont souvent justifiées par des pratiques habituelles, avec le consentement de l'entourage.

« *Qu'est-ce que c'est ?* " Des mots qui enferment dans un schéma ou dévalorisent la personne, des actes qui portent atteinte au corps.

Ces pratiques sont tolérées par habitude, et pourtant...

Une tâche domestique est un travail effectué par devoir, par nécessité au sein de la maison. En moyenne, les femmes consacrent 3h26 par jour aux tâches domestiques contre 2h pour les hommes, selon l'Insee (données 2010). A la maison, les hommes s'adonnent volontiers au bricolage (20 minutes quotidiennes contre 5 pour les femmes). Mais les femmes passent près de deux fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et à s'occuper des enfants. Les progrès sont donc bien lents. Au rythme actuel, il faudrait des décennies pour arriver à l'équilibre en termes de tâches domestiques entre hommes et femmes. Le sexisme se définit par une attitude discriminatoire (fait de séparer/traiter différemment) à l'égard d'un sexe.

L'image des femmes dans les médias (clips ,musique, jeux vidéos, , les magazines, la publicité, et toutes publications amateurs) constitue une violence à cause du décalage entre ce que l'on est à l'intérieur (personnalité) et à l'extérieur (apparence physique) et l'image « idéale » dictée par la mode et le groupe, stéréotype (cliché), dégradante

Grandes les femmes françaises? La taille moyenne est 163cm!

Minces? le poids moyen 63 kg, Et 38% des femmes taillent du 44 ou plus et 40% ne trouvent pas leur taille en magasin !...Pourtant dans les magazines, 92,8% des femmes sont grandes, minces et sveltes.

Blondes? Dans la vie, c'est 10% des femmes, dans les magazines, c'est 50% des femmes

INFO OU INTOX ?

80% des tâches domestiques sont effectuées par les femmes.

Les filles et les garçons sont éduqués de la même façon

La femme doit être à la maison et s'occuper des enfants ! Les filles sont faites pour le ménage et les garçons les travaux de force!

Les grands frères ont une heure de temps libre de plus que leurs sœurs. Les sœurs s'occupent plus de leurs petits frères et des tâches ménagères. « Aider ma sœur ou ma mère" révèle qu'on assigne implicitement les responsabilités des tâches domestiques à la femme.

L'esclavage existe encore! L'asservissement domestique est encore pratiqué !

C'est une fille, « Elle est malheureuse ! »

C'est un garçon ? « Il est en colère ! »

J'aime mettre ce décolleté, car sinon je ne vais pas être attirante

Il faut que je sois sexy avant d'allumer ma webcam

Je préfère mettre un jogging pour ne

Je passe pour une pute si je mets ma minijupe.

Pour être cool, il faut porter de la marque !

Je ne dois pas manger pour être belle !

Pour être une vraie fille, faut être une vraie bombe !

« T'es juste une truie, ta place est à l'abattoir ! » (Extrait de « sale pute » du rappeur Orelsan)

« Homme au boulot, femme au fourneau »

« Femme au volant, mort au tournant »

Pour les filles ou pour les garçons ? (jeux et cadeaux de Noel) : Jeune homme, tu seras;

Mademoiselle, tu seras !

QUI EST CONCERNE ?

Toutes celles et ceux à qui l'on demande, de façon exagérée et inéquitable, de faire des tâches domestiques.

INFLUENCE DES PRATIQUES MULTI-MEDIA

Jeux destinés plus particulièrement aux filles, et aux garçons (voir illustrations de cadeaux de Noel, jeux vidéo, etc...)

QUE DIT LA LOI ?

Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948)

Art 1 « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

Art 2, «chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion... »

Art 4 «nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

La loi condamne tous les actes et attitudes discriminatoires à l'égard d'une personne (articles 225.1 et 225.2 du nouveau code pénal)

7. Une violence qui n'est pas virtuelle

DEFINITIONS

↳ Facebook et autres réseaux sociaux : partager avec un maximum de contact des informations dans le but de faire des rencontres, sans aucune limite. Des dérives existent lorsque les informations partagées relèvent de l'intimité. Lieu idéal pour le voyeurisme, les employeurs, les prédateurs...

↳ Chatroulette : service permettant de t' chatter avec des inconnu(e)s, de façon aléatoire et via sa webcam. Ce service permet de faire de nouvelles rencontres avec qui on n'aurait pas forcément parlé dans la « vraie vie ». Si le correspondant ne plaît pas, on est libre d'interrompre la conversation et de passer à l'internaute suivant : exhibition (hommes/femmes), lieu idéal pour les prédateurs, images pornographiques choquantes pour les moins de 18 ans, etc.

↳ Dedi pix : Il s'agit d'adresser à un blogger la photo d'une partie de son corps dédicacée. Plus la dédicace se situe sur les parties intimes du corps plus elle rapporte de points.

↳ Happy Slapping : « donner joyeusement une claque », la filmer et l'envoyer via son téléphone portable. Il s'agit soit d'une mise en scène soit d'une claque à l'insu de la personne qui la reçoit. Il existe des dérives plus ou moins graves : claque en « rafale » ; lynchage collectif...

↳ Sexting : dérivé du mot "texting" désignant les messages écrits ; envoi d'images à caractère sexuel d'un téléphone portable à un autre. Le sexting (un mot-valise de sexe et texting) ou sexto en français est l'acte d'envoyer électroniquement des photographies évocatrices et sexuellement explicites, surtout entre des téléphones cellulaires.

Différentes formes de sexting:

> Dans le cadre d'un jeu amoureux au sein d'un couple > le garçon diffuse les images qui étaient destinées à rester intimes (raisons : vengeance suite à la rupture, pression du groupe, effet de mode...)

> Vol d'images intimes sur le téléphone de la personne concernée et diffusion à son insu.

↳ Chantage – racket – harcèlement sexuel : faire pression sur une jeune pour obtenir d'elle des images à caractères sexuels et ensuite les diffuser

Cette liste reprend un certains nombre de pratiques à caractère violent et/ou pornographique liées aux nouveaux médias. Certaines d'entre elles véhiculent des contenus indésirables, préjudiciables ou dangereux (Facebook, chatroulette et dedi pix) d'autres sont soumises à la loi française (happy slapping, sexting, et tournantes filmées).

↳ Tournantes filmées : viols collectifs, filmés et diffusés sur Internet ou téléphone portable. Peuvent avoir lieu lors de soirée entre amis ou à la suite d'une agression.

INFO ou INTOX ?

- > « Ça n'arrive qu'aux autres »
- > « Elle n'avait qu'à pas se déshabiller ; elle l'a cherché.»
- « C'est de sa faute. »
- « C'est pas grave ! »

Qui est concerné-e ?

- > La victime (fille ou garçon), il s'agit du viol de son intimité
 - > La personne (ou les personnes) qui diffuse (nt) (garçon ou fille) : objectif : nuire ou s'amuser aux dépens d'une personne
 - > Les personnes qui reçoivent et transfèrent (objectif : ridiculiser, faire mal, blesser, faire partie du mouvement...)
 - > Les personnes qui reçoivent et suppriment (objectif : arrêter la chaîne, protéger, se protéger – choc à réception du fichier)
- Impact sur la santé
- La victime est mise à l'écart ; elle n'est plus fréquentable, elle est pointée du doigt. Entraînant culpabilité - honte – mal être/déprime – déscolarisation - repli sur soi - désocialisation – autodestruction - tentative de suicide - suicide...

Influence des pratiques multimédias sur les comportements des jeunes

- ↳ Image : dans notre société, que ce soit à la télévision, au cinéma, au travers des jeux vidéo, d'Internet... les jeunes ont une image de la sexualité déformée par les médias, parfois en décalage avec leur âge pour les publics plus jeunes. Les jeunes agissent dans la vraie vie en conformité avec l'image de la sexualité qu'ils ont construite.
- Outils : Internet, téléphone portable, Mp4, consoles de jeu... messages instantanés, utilisation massive, de manière complètement intégrée à leur mode de vie ; tous les jeunes ou presque ont un téléphone, un compte MSN, un profil Facebook, et appartiennent le plus souvent à un réseau social. L'utilisation de ces outils par les jeunes est le plus souvent dénué du moindre garde-fou (paramètres de confidentialités ne sont pas ou peu utilisés voire non connus)

Que dit la loi ?

L'agression physique par surprise d'une personne afin d'en obtenir une vidéo destinée à être diffusée sur Internet ou sur un téléphone portable est punie de 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende. La personne qui diffuse cet enregistrement peut être punie des mêmes peines (exemple : Happy slapping)

Prendre une photo (ou filmer) à caractère pornographique d'un mineur, et transmettre cet enregistrement à des personnes que l'on connaît est puni de 5 ans de prison et de 75 000 euros d'amende. Mais transmettre cet enregistrement sur Internet à des personnes non connues est puni de 7 ans de prison et 100 000 euros d'amende (Exemple : sexting)

Les tournantes ou viol en réunion : le viol commis par plusieurs personnes (auteur ou complice) est un viol aggravé puni de 20 ans de prison.

Cf. livret "*Les jeunes Eurois dessinent contre les violences faites aux femmes et aux filles*" p. 19

8. S'aimer et se respecter

DEFINITIONS

⇒ Public collège : Bien aimer quelqu'un, se sentir bien avec elle (lui), rigoler, vouloir jouer ensemble, se faire des bisous, des cadeaux, se respecter, penser souvent à l'autre...

⇒ Public adulte, lycée, Mission Locale,...: se retrouver, partager ses plaisirs mais aussi ses soucis (se confier), passer du temps ensemble, partager de la complicité et du respect, de la confiance,

Mais être amoureux, c'est aussi

☞ être attiré par l'autre, avoir envie de l'autre y compris physiquement,

☞ mais ne pas forcément vouloir de contact physique avec l'autre

A l'inverse, on, peut aussi être attiré par l'autre, avoir envie de l'autre y compris physiquement sans être amoureux

L'amour désigne un sentiment d'affection et d'attachement envers un être ou une chose, qui pousse ceux qui le ressentent à rechercher une proximité, pouvant être physique, spirituelle ou même imaginaire, avec l'objet de cet amour, et à adopter un comportement particulier (plus ou moins rationnel) en conséquence.

En tant que concept général, l'amour renvoie la plupart du temps à un profond sentiment de tendresse envers une personne. Toutefois, même cette conception spécifique de l'amour comprend un large éventail de sentiments différents, allant du désir passionné et de l'amour romantique, à la tendre proximité sans sexualité de l'amour familial ou de l'amour platonique, et à la dévotion spirituelle de l'amour religieux. L'amour sous ses diverses formes agit comme un facteur majeur dans les relations sociales et occupe une place centrale dans la psychologie humaine.

Le mythe du grand amour : Plus que tout autre sentiment, l'Amour possède ses mythes. Mais qu'est ce qu'un Mythe tout d'abord ? Un mythe est une histoire sacrée, qui n'est pas située dans le temps. Il relate un évènement et possède une existence universelle (qu'on habite en Chine ou en Amérique, c'est le même). Il correspond en fait à un besoin humain qui cherche quelque chose ou se donne un objectif dans sa vie.

Attention, les mythes autour de l'amour et du couple véhiculent des stéréotypes sexistes : « Trouver le Prince Charmant ». Qui n'a jamais entendu dire : « *J'ai trouvé l'amour de ma vie, je l'ai toujours attendu* » Les contes de Perrault ne restent pas innocents à la construction de ce mythe. Qui n'a pas entendu parler du Prince Charmant qui va réveiller la Belle au Bois Dormant, sauver Blanche Neige de sa torpeur. La publicité, les magazines continuent à alimenter le mythe.

Cf. livret "Les jeunes Eurois dessinent contre les violences faites aux femmes et aux filles" p. 19

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION /EVALUATION

EXPOSITION/DEBAT SUR LE THEME DE "LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES"

Classe de :

1) Sexe F M

2) Appréciation globale de l'exposition.

- Entoure le chiffre qui correspond à ton degré de satisfaction :

0 1 2 3 4 5

- Classe par ordre de préférence les 32 panneaux qui t'ont le plus intéressé-e :

| 1 ^{er} Choix | 2 ^{ème} Choix | 3 ^{ème} Choix |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| | | |

1 : *Panneaux d'introductions.*

2: *Si amour=Violence c'est pas de l'amour.*

3 : *On touche pas à mon corps si je ne suis pas d'accord.*

4 : *Me marier? Seulement quand je le voudrai.*

5. *Au nom de la tradition des violences sans nom.*

6. *Ni potiche, ni boniche.*

7. *Une violence qui n'est pas virtuelle.*

8. *S'aimer et se respecter*

- Quel est le panneau qui t'a le moins intéressé-e ?

| |
|-----------------|
| Le panneau n° : |
|-----------------|

3) Apports de connaissances et prise de conscience de la question de la violence.

- Entoure le chiffre qui mesure l'apport de tes connaissances :

| | |
|--|-------------|
| L'expo m'a permis de prendre conscience du problème de la violence envers les femmes, entre filles et les garçons ou dans mon couple | 0 1 2 3 4 5 |
| L'expo m'a permis de prendre conscience du besoin de vivre en harmonie entre filles et garçons ou dans un couple | 0 1 2 3 4 5 |

Date:

A envoyer à Délégation sociale – 14, Bd Georges-Chauvin, CS 72101 – 27021 EVREUX

POCKET-MEMO : Les contacts à retenir !

Pour toutes les situations de violences décrites sur les panneaux, il existe des aides, des lieux pour en parler, se faire soigner et/ou aider !

Violences : Police Nationale/Gendarmerie : 17

Violences, soins : Samu: 15

Violences : Allo enfance en danger : 119

Victimes ou témoins de violences conjugales : 3919 (gratuit)

Viols Femmes Informations 0 800 05 95 95 (numéro vert)

Contraception, sexualité, grossesse, avortement, soins médicaux : Centre de planification, 19 rue Saint Louis, 27000 Evreux (il en existe 6 dans le département) 02 32 39 15 00

Institut National d'aide aux victimes et de médiation (Inavem) : 0810 09 86 09 (prix d'un appel local)

Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité : 0810 00 50 00 (prix d'un appel local)

Homophobie : SOS homophobie : 0810 108 135 à partir d'un poste fixe (coût d'un appel local)
01 48 06 42 41 à partir d'un téléphone portable.

GAMS (Groupe pour abolition des mutilations sexuelles) : 01 43 48 10 87

CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) : 12 rue de l'Espéranto, 1^{er} étage, 27000 Evreux 02 32 33 44 56

MDA (Maison des Adolescents) : 35, rue Jean Jaurès 27000 Evreux 02 32 34 72 33

Centre Médico-sociaux : numéro "1^{er} contact" 02 32 31 97 17. Il existe 30 centres médico-sociaux dans le Département

Maison de la Santé d'Evreux : 2. place Dupont de l'Eure 27000 Evreux.

Le Défenseur des Droits dans l'Eure (anciennement la HALDE) : pour trouver ses horaires de permanence gratuite dans votre ville et prendre rdv voir : <http://www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue/trouver-votre-delegue/departement/27>

Association " ADAEA / La Pause " : Accueil et aide aux femmes en difficulté avec ou sans enfants : BP 232 27002 Evreux 02 32 62 59 36

Ecoute sexualité : 0810 20 30 40 (prix d'un appel local)

☞ **Sans oublier l'infirmier-e (scolaire selon votre situation) ou l'assistant-e social-e (scolaire ou du Département)**

☞ **Si tu/vous as/avez besoin de parler plus personnellement de ces sujets après avoir vu l'exposition, voici le nom et les coordonnées de la personne qui est là pour toi/vous :**

.....

Les ressources pédagogiques

Liste des ressources pédagogiques associées :

- Court métrage du *Mobil Info Jeunes* et de l'*AAP* sur les violences liées aux multimédias (3 minutes)
- Livret comprenant la fiche animation, la fiche évaluation
- Flyers Mémo pocket (adresses et numéros utiles)

Le recueil des BD "*Les jeunes Eurois dessinent contre les violences faites aux femmes et aux filles*" issues du concours réalisé à partir de cette exposition peut être consulté mais n'est plus diffusable.
A RENDRE ABSOLUMENT

Comment réserver l'Exposition ?

«Grande cause nationale contre les violences faites aux femmes et aux filles»

Contenu :

Pour rappel, il y a 6 expositions circulant simultanément dans les Unités Territoriales d'Action Sociale du Département (UTAS) : Evreux, Pont-Audemer, Vernon, Louviers :

- 3 expositions pour les plus jeunes (collèges) (2 supports rigides et 1 souple)
- 3 expositions pour les jeunes adultes (lycées et missions locales) (2 supports rigides et 1 souple)

Modalités

L'exposition est à réserver et à retirer à l'UTAS avec les 3 **outils pédagogiques** associés

Les fiches d'évaluation sont comprises dans ce livret et sont à reproduire en autant d'exemplaires qu'il y aura eu de participants et à déposer auprès du contact de l'UTAS

Il est possible de la réserver pour plus d'une semaine **dans la limite de 4 semaines** et de la réserver plusieurs fois dans l'année selon les groupes que vous souhaitez constituer.

Un emprunt sur une plus longue période voire sur une année scolaire est possible. Contact téléphonique : Régine Biernacki

Très important : Il est impératif de laisser ses coordonnées nom, prénom, dresse, fonction, courriel et téléphone et nom de l'établissement/centre.

UTAS EVREUX :

Coordonnées : 11, rue Jean de la Bruyère - 27000 EVREUX

Contact : Sonia Wilmet - Espace Insertion Actions collectives Responsable : Lara Baptiste

☎ 02.32.31.97.09

UTAS LOUVIERS :

Coordonnées : Maison du département - Rue Maupassant - Imm. Dordogne - 27400 Louviers

Contact : Lenaïck Dingreville Espace insertion Actions collectives – Responsable : Béatrice Colboc

☎ 02 32 09 46 65

UTAS PONT-AUDEMER :

Coordonnées : Pôle social - 9, rue des Papetiers, 27500 Pont-Audemer, 02 32 41 36 21

Contact : Elise Lepère - Espace insertion Actions collectives – Responsable : Laurence Sautreuil

☎ : 02 32 41 36 21

UTAS VERNON :

Coordonnées : Maison du Département, Rue de l'Industrie, 27200 Vernon,

Contact : Stéphanie Violette - Espace Insertion Actions collectives Responsable : Benjamin Mendy

☎02 32 71 24 71

Vous remerciant encore une fois de votre intérêt pour le projet,

La Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Cité administrative
Bd Georges Chauvin
27023 EVREUX Cedex

02.32.24.87.86 Fax: 02.32.24.86.02

sarah.mantah@eure.gouv.fr

La Conseillère en ingénierie sociale

Direction des Territoires, de l'Inclusion
et du Développement Social

Hôtel du Département
14, Bd Georges-Chauvin
CS 72101
27021 EVREUX

02 32 31 94 07

regine.biernacki@eure.fr